

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présent(s) : 19

Absent(s) : 7

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 6

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le trente septembre deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°33 après avoir donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*), JACQUES Elisabeth, PIGNATEL Agnès, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme GARCIER-RICHAUD Hélène, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme OCCELLI Chloé

N° ordre : 32**Délibération n°2022/150****OBJET : APPEL A PROJET FNADT-CIMA « ETUDE DE PREFIGURATION DU POTENTIEL DE DEBARDAGE FORESTIER PAR CABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA CHARTE FORESTIERE VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONÇON PAYS DE SEYNE »**

La Présidente rappelle que le conseil communautaire de la CCVUSP s'est positionné favorablement en mai dernier, sur l'**Appel à Projet de la mesure 16.7.2 du FEADER** de la Région PACA pour la mise en place de « **Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt** » dans le cadre de la Charte Forestière. Un panel d'actions sera ainsi mis en œuvre par le Chargé de Mission Forêt en 2023 et 2024 (Schéma de desserte forestière, accompagnement des communes sur le foncier forestier, Zone d'Activité Bois et accompagnement des porteurs Bois...). Le financement FEADER représente 70% (0,7 ETP) du futur agent qui sera recruté à temps plein sur la Mission Forêt, suite au départ de l'agent actuellement en poste sur cette mission, employé à mi-temps.

Les 30% (0,3 ETP) restant du poste seront affectés à un projet sur le déploiement du câble forestier. En effet, en raison du caractère prioritaire de notre territoire de montagne, la CCVUSP a été sollicitée par l'association des Communes Forestières PACA et le Commissariat de Massif des Alpes pour répondre à l'appel à candidature FNADT-CIMA sur « **l'élaboration et l'animation d'une stratégie territoriale pluriannuelle de développement des infrastructures de débardage par câble forestier** »

Le déploiement de l'exploitation par câble, outil de mobilisation des bois respectueux des écosystèmes et nécessaire à l'entretien des massifs forestiers, constitue un facteur de développement économique et de mise en place de circuit court du bois. Le travail au câble forestier se caractérise notamment par son caractère transversal en matière d'approche de la gestion forestière et **répond à la fois aux objectifs 1, 4, 5 et 6 de la Charte Forestière, ainsi qu'à l'Axe 2 du plan d'actions, en faveur d'une meilleure mobilisation des bois.** L'accessibilité des coupes constitue en effet un enjeu central sur notre territoire. Les zones d'accès très difficiles représentent environ 5 788 ha, soit 11,6 % de la surface forestière. Les pistes forestières sont globalement bien structurées, mais des travaux d'amélioration et le débardage par câble, permettraient d'augmenter notablement les prélèvements de bois. On observe aujourd'hui **un engouement croissant pour le câble** aérien et ce pour de multiples raisons, économiques, environnementales et sociétales :

- **La technique du câble est la seule adaptée à l'exploitation avec forts dénivelés.**
- **L'extraction des bois par portage** est particulièrement adaptée aux zones humides et aux sols fragiles.
- **L'acheminement des grumes vers une place de travail fixe** évite la création de dessertes forestières ainsi que la traversée par les porteurs des espaces naturels fragiles.
- **Le câble permet d'être moins tributaire des aléas climatiques**, notamment ceux liés à l'humidité des sols et d'assurer une exploitation sur de plus longues durées.
- **Ce mode d'exploitation favorise une image responsable** de la gestion forestière auprès du public.

Il apparaît donc que l'exploitation par câble peut connaître un renouveau sur les territoires alpins et particulièrement sur les massifs des vallées de l'Ubaye et de la Blanche où tous les

critères sont réunis (pentes, zones protégées, filière bois locale, entreprises de qualité...) pour assurer la pertinence et le succès de cette technique éprouvée depuis longtemps dans les pays du nord-est de l'arc alpin.

La CCVUSP souhaite donc se positionner sur la **PHASE DE PREFIGURATION** de l'appel à candidature qui consiste en la **réalisation d'un état des lieux du potentiel local de chantiers d'exploitation par câble forestier à l'échelle de la Charte Forestière** et qui vise les objectifs suivants :

- Structurer et dynamiser le développement du débardage par câble sur le territoire de la Charte
- Accroître la mobilisation de la ressource en bois, notamment au sein des forêts certifiées PEFC
- Favoriser les chantiers multi-propriétaires publics-privés
- Inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans une vraie stratégie de mobilisation du bois
- Faire connaître le débardage par câble et ses atouts au grand public

Cette première phase de préfiguration a pour objectif de fixer le territoire d'intervention et les objectifs atteignables et de poser les bases de la deuxième étape de la phase projet. Cette dernière vise la mise œuvre de chantiers sur 3 ans, le FNADT-CIMA finance alors l'animation territoriale pour l'émergence et le suivi des projets de chantiers à câble.

La subvention FNADT-CIMA pour la phase de préfiguration est **plafonnée à 10 000 € sur 1 an soit 80% d'un forfait de 12 500 €.**

L'état des lieux sur le potentiel du câble forestier sera réalisé en interne par la Mission Forêt, néanmoins, sur le conseil des Communes Forestières PACA et des financeurs, **l'Office National des Forêts assurera, dans le cadre d'une prestation, un appui technique** avec :

- La mise à disposition de ses données,
- L'aide au travail de définition des sites potentiels,
- L'appui sur les sorties de terrain pour valider les aspects techniques de l'installation du câble,
- L'estimation des volumes de bois mobilisables,
- La relecture du rapport final pour une co-validation.

VU l'avis favorable de la Commission Développement Economique du 21 septembre 2022,

VU le plan d'actions présenté comme suit :

PHASE 1 : ETUDE ET CROISEMENT DES DONNEES DISPONIBLES

1. Définition du cahier des charges de l'étude
2. Prospection, compilation et synthèse des études et données existantes sur le territoire
3. Analyse des prévisionnels de coupes ONF et prospection en forêt privée avec le CRPF

PHASE 2 : APPROCHE DE TERRAIN ET CARTOGRAPHIE DES SITES

1. Prospection sur le terrain des zones exploitables par câble
2. Estimation des volumes de bois potentiellement mobilisables
3. Cartographie des projets potentiels d'exploitation par câble

PHASE 3 : ACTIONS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

1. Information et mobilisation des propriétaires forestiers publics et privés
2. Communication auprès du grand public

CONSIDERANT le **plan de financement prévisionnel global** correspondant à une année de projet sur 2023 :

➤ **DEPENSES**

Animation chargé(e) de mission Forêt CCVUSP (0,3ETP) 1 an	10 710 €
Prestation ONF accompagnement technique	3 500 €
<u>Total dépenses</u>	<u>14 210 €</u>

➤ **RECETTES**

Subvention FNADT (70,4%)	10 000 €
Autofinancement des 2 collectivités (29,6%)	4 210 €

Réparti selon la clef suivante :

CCVUSP : 2 904,9 €

(69%* de l'autofinancement des actions CCVUSP)

Provence Alpes Agglomération : 1 305,1 €

(31 %* de l'autofinancement)

* % de répartition en fonction de la superficie forestière de chaque EPCI

Total recettes **14 210 €**

Sur proposition de Daniel MILLION-ROUSSEAU,

Après délibéré,

- **DECIDE** d'engager le projet « **Etat des lieux du potentiel local de chantiers d'exploitation par câble forestier à l'échelle de la charte forestière** » tel que présenté ci-dessus.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, la clef de répartition de l'autofinancement et sollicite le concours financier des fonds FNADT-CIMA.
- **ACCEPTE** la prestation de l'Office National des Forêts qui consiste à un appui technique sur le projet.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits afférents à cette opération au budget principal de la Communauté dès que les subventions sollicitées seront acquises.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.